



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

occupation illicite

Question écrite n° 80500

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur une des conséquences de la loi du droit au logement opposable du 5 mars 2007 qui place un propriétaire, dont le domicile viendrait à être squatté, dans l'impossibilité d'obtenir l'expulsion des occupants, passés les 48 premières heures de squat. Celui-ci est alors contraint d'engager une démarche judiciaire longue et complexe, durant laquelle il n'a aucun droit sur son propre logement. Aussi il souhaiterait savoir si le Gouvernement a l'intention de modifier la législation pour permettre aux propriétaires de récupérer dans de tels cas leurs biens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80500

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4067

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)